

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqui Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6ème adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRA Y Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIO L Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	32
Vote pour :	19
Vote contre :	13
Abstention :	1

N° 55/24 - Constitution de servitudes au profit de la société Enedis sur les parcelles communales AA 0169, AA 0171, AA 0217, AA 0220 et AA 0221 situées chemin du mas de Roche et chemin de Plancade

Rapporteur : M. JACQUOT

La société Enedis sollicite la Commune pour effectuer des travaux d'extension du réseau électrique au droit du chemin du mas de Roche et du chemin Plancade dans

le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Mérinos » d'une surface de 1 Hectare et dont le Permis d'Aménager n° 013 097 22 S0001 a été délivré en date du 03 novembre 2022.

Afin de permettre ces travaux, il est nécessaire d'accorder une servitude à la société Enedis sur les parcelles communales AA 0169, AA 0171, AA 0217, AA 0220 et AA 0221 correspondant à la partie nord du chemin du mas de Roche et au chemin Placade.

Les travaux consistent à établir une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 180 mètres pour la pose d'un câble Haute Tension.

Les travaux seront pris en charge par Enedis. La servitude ne donnera lieu à aucune redevance.

Les caractéristiques de la servitude sont indiquées dans la convention ci-jointe.

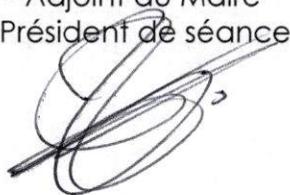
Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude et l'acte notarié correspondant dont les frais seront à la charge de la société Enedis, ainsi que tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial désigné.

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre de 13 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin », de l'abstention d'1 Elu du groupe « Unis pour Saint-Martin », la délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance





Chemin du mas de Roche (partie nord) et chemin Plancade
Parcelles AA 0169, AA 0171, AA 0217, AA 0220 et AA 0221

